

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Tout licencié, y compris ceux du Club K61, doit obligatoirement se présenter au magasin Ouest Karting, avec sa licence, avant de pouvoir accéder à la piste.**

## **1. Tout pilote doit :**

- Etre continuellement équipé de casque, minerve, combinaison, gants et chaussures montantes.
- Son kart doit être également en accord avec le Règlement Technique National (éléments de sécurité).
- Chaque pilote doit être muni d'un extincteur et d'un "jerrycan - essence" métallique.

## **2. Chacun doit être attentif à respecter :**

- Les drapeaux ou les feux de signalisation et plus particulièrement celui de fin des essais.
- Le site mis à sa disposition, toilettes, boîtier électrique, stands (aucun hydrocarbure sur le sol). **Le tapis de sol est obligatoire.**
- La vitesse réduite dans les stands.
- Le sens de circulation sur le circuit et dans les stands en toutes circonstances.
- Un comportement correct sur tout le site.

## **3. Pour d'évidentes raisons de sécurité :**

- Il est formellement interdit de prêter son kart à un non licencié.
- Toute personne, non licenciée, désirant essayer un kart compétition doit :
  - acquérir, au magasin Ouest Karting, une licence journée plus éventuellement un droit de piste
  - s'équiper d'une tenue pilote complète.

## **4. Propreté du circuit :**

- **Chacun doit, en partant, obligatoirement emmener ses déchets : pneus, bidons, pièces d'usure, bouteilles, papiers, chiffons, restes de nourriture, etc...**

**Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclue du circuit.**